

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2022

Etaient présents : MM. Agras, Carpentier, Cominotti, De Prada, Espiet, Grux, Knepper et Nef, et Mmes Lapeyrière, Mascarenc, Maurens et Pérès

Excusés : Mmes Kauffmann et Petit ; M. Bourdieu

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28/03/2022

Le maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la réunion du 28 mars 2022 : sans objet ; approbation unanime.

2 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 POUR LES 3 BUDGETS (COMMUNE, BASE DE LOISIRS, LOTISSEMENT DES MÛRIERS)

Le maire donne lecture des propositions pour les budgets primitifs 2022 de la commune, de la base de loisirs et du lotissement des mûriers, en intégrant les résultats de l'année précédente. Il procède chapitre par chapitre en donnant les détails pour chaque ligne budgétaire.

Les budgets s'équilibrent (dépenses et recettes) comme suit :

Budget	Fonctionnement	Investissement
Commune	2 581 952.21 €	3 015 856.98 €
Base de loisirs	11 171.96 €	1 490.31 €
Lotissement des mûriers	496 100.00 €	500 600.00 €

Les membres de l'assemblée, après en avoir délibéré, émettent à l'unanimité un avis favorable aux propositions budgétaires du maire.

3- VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2022

Le maire rappelle à l'assemblée que suite à la réforme de la fiscalité locale seuls les taux des taxes foncières (bâti et non bâti) sont votés. Il propose de ne pas modifier les taux des taxes foncières et donc de conserver les taux de l'année dernière :

- taxe foncier bâti : 69.54 % - ce qui donne un produit de 535 041 €
- taxe foncier non bâti : 125 % - ce qui donne un produit de 60 625 €

Accord à l'unanimité

4 - QUESTIONS DIVERSES

- **Finances** : avance remboursable pour le lotissement des mûriers de 414 500 € ;
- **Finances** : demande d'une subvention à la Région Occitanie pour la réfection du terrain d'honneur de football ;
- **Elections législatives** : permanences des élus pour les 12 et 19 juin 2022
- **GACG** : Véronique Mascarenc fait le point sur les dossiers en cours au niveau de l'agglomération GACG dont la réunion de vendredi 15 avril relative à l'élaboration du PLH (programme local de l'habitat) sur le territoire communautaire.

Ainsi délibéré le 11 avril 2022